



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Contrat de prestation de services avec la société PURECONTROL pour le pilotage optimisé en temps réel sur des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des ouvrages d'eau potable

VU les articles L.2224-8 et D.2224-5-1 à R.2224-22-6 du CGCT relatifs à l'assainissement ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat départemental EAU47, la possibilité de passer toute convention nécessaire à la réalisation des opérations techniques, dans la limite des sommes prévues au budget ;

Le Syndicat EAU47 souhaite se doter d'un système de gestion optimisée et automatique

- de l'étape d'aération et de la déphosphatation physico-chimique sur les stations d'épurations ZAE2 à Damazan (2 500 EH), de Clarens et Laugas à Casteljaloux (4 500 EH et 5 000 EH) et de Nérac (7 500 EH) ;
- de l'étape de pompage sur l'unité de production d'eau potable de NAZARETH.

Les objectifs principaux étant de fiabiliser les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et le pompage de l'eau potable notamment en simplifiant sa gestion tout en maintenant ou optimisant la qualité du traitement.

Ce système permettra également de réduire les coûts énergétiques et l'empreinte environnementale des systèmes de production, de collecte et de traitement, dans un contexte d'augmentation du coût de l'électricité et de lutte contre le changement climatique.

La société PURECONTROL est experte du traitement des données et du pilotage en temps réel d'équipements complexes dans des environnements industriels. Elle développe ainsi des algorithmes pour gérer des problématiques d'optimisation sous contraintes.

La prestation proposée par PURECONTROL se déroule en plusieurs étapes :

- la phase d'audit du système et d'installation de la solution,
- la phase de collecte des données,
- la phase d'analyse des données,
- la phase de pilotage.

Le coût des prestations est le suivant :

- prestation d'accompagnement des équipes (1/2 journée) : 450 € offerte
- abonnement mensuel applicable dès la fin de la phase de collecte des données : 1 580 €HT/mois (670 € pour les STEP + 910 € pour l'eau potable)
- le montant forfaitaire représentant les travaux d'accès au service et la modification des automates : 12 700 € HT (8 700 € pour les STEP + 4 000 € pour l'eau potable)

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois avec tacite reconduction.

La Présidente :

DÉCIDE de signer le contrat de prestation de services avec la société PURECONTROL pour le pilotage optimisé en temps réel sur les ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et le pompage de l'eau potable.

DIT que les montants sont prévus au budget 2024 ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 16 juillet 2024
Pour extrait conforme au registre

La Présidente
Syndicat Départemental
EAU 47
Geneviève LE LANNIC

